

Décision N°2021/26

Objet : Passation en procédure adaptée du marché subséquent n°2 portant reconstruction du chemin d'intérêt communautaire de Boussières-en-Cambrésis

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévilillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, portant notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants :

Afin de sécuriser le chemin d'intérêt communautaire de Boussières-en-Cambrésis, un marché subséquent, issu de l'accord-cadre portant sur des travaux d'entretien des voiries et trottoirs d'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, a été lancé en procédure adaptée le 12 octobre 2021.

Les plis des candidatures et des offres étaient à remettre électroniquement via le profil d'acheteur de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis avant le 08 décembre 2021.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a analysé les trois offres transmises par LECLERCQ TP (165 302,07 € HT), DESCAMPS TP (114 160,30 € HT) et EIFFAGE ROUTE (113 539,50 €).

Techniquement les trois offres sont équivalentes et conformes aux besoins du chantier.

Sur le prix, les deux offres de DESCAMPS et EIFFAGE sont de montants équivalents – 620,80 € HT d'écart. Quant à celle de LECLERCQ TP, elle est beaucoup trop élevée par rapport aux crédits restants fixés par l'accord-cadre (maximum 200 000 € HT initialement, à ce jour 94 865,80 € HT consommé).

Sur les délais DESCAMPS TP dispose d'un léger avantage sur ces concurrents deux semaines et demie de chantier contre trois semaines pour EIFFAGE et six semaines pour LECLERCQ TP.

Monsieur le Président, conformément à l'avis de la CAO basé sur les critères d'évaluation des offres définis dans le règlement de consultation, attribue le marché subséquent à la société DESCAMPS TP.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 décembre 2021 et de la publication le
17 décembre 2021.

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON